

SIPOM DE REVEL
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt six, le six janvier à 20h30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni au SIPOM de REVEL, sous la présidence de Madame Evelyne ROUANET.

Délégués titulaires

Nom	Prénom	Statut	Procuration à
AGAR	Nathalie	Absente	
AUBOURG	Patrick	Absent	
AUGER-TRETON	Brigitte	Absente	
AUTHA	Sandrine	Présente	
BEGARDS	Michel	Présent	
BENNES	Richard	Présent	
BERSEILLE	Pascal	Absent	
BONNET	Denis	Présent	
BOURGAREL	Roger	Présent	
BOUSCATEL	Camille	Présent	
BOUSQUET	Daniel	Absent	
CASTAGNÉ	Didier	Présent	Pouv de LARROQUE Laurence
CAZELLES	Jean Pierre	Absent	
CESCATO	Francis	Présent	Pouv de PORTES Pierre
CHIABRANDO	Marc	Présent	
CLARY	Camille	Présente	
CLERGEAU	Serge	Absent	
COLLOT	Adrien	Absent	
CREPY	Fabrice	Présent	
DAMIEN	Mélanie	Absente-excusée	
DE CAFFARELLI	Marie-Laure	Présente	
DEGRET	Jean-Jacques	Absent	
DELHON	Jacques	Absent	
DÉRAMOND	Sébastien	Présent	
DOUZE	Maarten	Présent	
FABRE	Christian	Présent	
FABRE	Danièle	Absente-excusée	
FERRAN	Franck	Présent	
FONTES	Gérard	Présent	
FOURNIER	Damien	Absent	
GELIS	Guillaume	Présent	
GIRAUT	Katherine	Présente	Pouv de ROUANET Géraldine
GIRONIS	Julien	Absent	
GLAUDE	Ludovic	Absent	
GRENAUD	Stéphanie	Présente	
GUY	Philippe	Absent	
ISMAN	Rémy	Présent	
LACROUX	Evelyne	Présente	
LAGOUTTE	Jean	Absent	
LARROQUE	Laurence	Absente	Proc à CASTAGNE Didier
LAURENS	Lucienne	Absente-excusée	
LAURENT	Anne	Absente	Proc à VERNIER Jean-Claude
LUCENA	François	Présent	
LUX	Pierre	Absent	
MARIOJOULS	Roselyne	Absente	
MARTORELL	Didier	Présent	
NAVARRO	Karine	Absente	
OURLIAC	Véronique	Absente	
PAPIN	Florence	Présente	
PASTRE	Marie	Absente	
PORTA	Raymond	Présent	
PORTES	Pierre	Absent	Proc à CESCATO Francis
POUYANNE	Christophe	Absent	
PUJOL	Francis	Absent	
RAVET	Marc	Absent	
REUSSER	Isabelle	Absente	
REY	Mickaël	Absent	
РИBAULT	Jean-Paul	Absent	
ROUANET	Evelyne	Présente	
ROUANET ASTRUC	Géraldine	Absente	Proc à GIRAUT Katherine
ROUGIER	Thierry	Présent	
ROUQUET	Serge	Absent	
SAURAT	Thierry	Absent	
SEGREVILLE	Lucette	Présente	
SERRE	Benoît	Présent	
SOUAL	Jean-Pierre	Absent	
TROUDART	Corinne	Présente	
VANDEN BERGUE	Isabelle	Absente	
VERNIER	Jean Claude	Présent	Pouvoir de LAURENS Anne
VIALADE	Reine	Absente	
VINCENT	Sophie	Absente	

Délégués suppléants

Nom	Prénom	Statut
ADROIT	Sophie	Absent(e)
AMIEL	Armonie	Absent(e)
ANDRIEU	Rémi	Absent(e)
ARKI	Karine	Absent(e)
AUBESQUIER	Nadine	Absent(e)
BAHURET	Gisèle	Absent(e)
BARBASTE	Pierre	Absent(e)
BATUT	Jean Pierre	Absent(e)
BERRO	Jean Christophe	Absent(e)
BLANCHON	Alix	Absent(e)
BONNEFOY	Magali	Absent(e)
BOYER	Michel	Absent(e)
BRUNET	Magalie	Absent(e)
CALMET	Nelly	Absent(e)
CAMINADE	Christian	Absent(e)
CAMPOS	Pascal	Absent(e)
CARLIER	Thierry	Absent(e)
CAROCA	Jean	Absent(e)
CARRIEROU	Elian	Présent
CLOAREC	Françoise	Absent(e)
CODECCO	Serge	Présent
CORDIEZ	Serge	Absent(e)
COTTEREAU	Matthias	Absent(e)
COURNEDE	Magali	Absent(e)
COUZINIE	Philippe	Absent(e)
CREBASSA	Pascale	Absent(e)
DE VILLELÉ	Philippe	Absent(e)
DISS	Laurent	Absent(e)
DURAND	Marc	Absent(e)
FABRE	Elodie	Absent(e)
FAGET(DA SILVA)	Odette	Absent(e)
FEZZANI	Khaled	Absent(e)
FIGNES	Jean-Claude	Présent
GROTON	Emmanuel	Absent(e)
HERAILH	Pierre	Absent(e)
HOURQUET	Laurent	Absent(e)
IMART	Jean Luc	Absent(e)
JONQUIERES	Vincent	Absent(e)
LAPASSAT	Jean Luc	Absent(e)
LEBRETON	Delphine	Absent(e)
LEROUX	Sophie	Absent(e)
LUMEAU	Grégoire	Absent(e)
MAGNIN	Gérard	Absent(e)
MARTY	Francis	Absent(e)
MAUREL	Danièle	Absent(e)
MERLIO	Gwenaël	Absent(e)
METCHE	Marie-José	Absent(e)
MILHAVET	Marie Line	Absent(e)
MISSEY	Jean-Paul	Absent(e)
MONTAGNE	Patrick	Absent(e)
MOULIN	Dominique	Absent(e)
NGAI	Jeffrey	Absent(e)
ORLOWSKI	Cécile	Absent(e)
OULES	Nicole	Absent(e)
PADIÉ	Yannick	Absent(e)
PERRY PELISSIER	Samantha	Absent(e)
POUX	Emmanuel	Absent(e)
PRADELLES	Vincent	Absent(e)
RAYE	Michèle	Absent(e)
REGIS	Lionel	Absent(e)
RIVAIRAN	Laëtitia	Absent(e)
ROUQUET	Jérémy	Absent(e)
ROUX	Stéphane	Absent(e)
SARRALDE	Julien	Absent(e)
SAURET	Jérôme	Absent(e)
SICARD	Didier	Présent
TEISSEYRE	Régine	Présente
TERRAT	Emmanuelle	Absent(e)
VIGNA	Lionel	Absent(e)
VIRVES	Pierre	Absent(e)
VIVIES	Sylvie	Absent(e)

Nombre de délégués titulaires présents : 32

Nombre de délégués suppléants présents : 5

Nombre de procurations : 4

Secrétaire de Séance : Madame Katherine GIRAUT

Objet : Extension de l'offre de broyage des végétaux : Aide aux particuliers pour la location d'un broyeur de végétaux

Le service de broyage fonctionne actuellement avec une participation financière des usagers établie sur la base des tarifs qui ont été votés et en application de la charte que chaque usager a accepté. Compte tenu de la relative faiblesse des moyens humains que nous pouvons consacrer à cette action, le délai entre la demande d'un usager et la réalisation du chantier peut être important (1 ou 2 mois) et cela génère de l'insatisfaction de la part des usagers.

La Présidente propose de ne pas augmenter les moyens humains consacrés à cette action mais d'étendre le soutien du SIPOM à cette pratique vertueuse du broyage par l'attribution d'une subvention pour la prestation de location d'un broyeur ou l'intervention d'un professionnel qui assurerait la prestation de broyage.

Pour les particuliers, le SIPOM soutiendrait la location d'un broyeur de végétaux avec participation à hauteur de 50% TTC de la facture dans la limite d'aide du SIPOM de 40€ TTC/Foyer/an.

❖ Conditions :

- Être un particulier du territoire du SIPOM (les professionnels et sociétés ne sont pas concernés)
 - La location du matériel doit être réalisée auprès de professionnels de la location
 - En cas de prestation elle doit faire l'objet d'une facture établi par une structure immatriculée (SIRET)
 - L'offre n'est valable qu'une seule fois par année civile par foyer
 - Présenter un dossier complet de demande d'aide
- ❖ L'aide serait attribuée au vu d'une facture acquittée, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Si ce dispositif est mis en place et compte tenu des retours d'expériences dans d'autres collectivités, le SIPOM peut limiter cette subvention aux 50 premiers dossiers et donc plafonner le montant total à 2 000€ à inscrire au budget

Après en avoir délibéré, le conseil syndical a adopté à l'unanimité la proposition de la Présidente

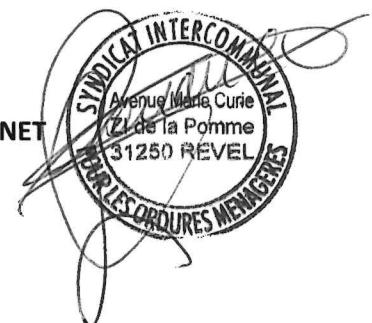
Fait à Revel, le 06 janvier 2026,

Acte rendu exécutoire

Après son dépôt en préfecture le :
07 janvier 2026

La Présidente

Evelyne ROUANET



La Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.